

LANGUES ET ESPACES PUBLICS

La Suisse connaît quatre langues nationales. Comment penser cette apparente évidence lorsque nous trouvons qu'un vote ou une attitude varie selon les langues? Les phrases habituelles qui relient les langues avec la culture ou les mentalités n'ont en leur faveur que l'évidence de l'habitude. Comment peut-on dire raisonnablement qu'une langue détermine quoi que ce soit? Pourrait-on dire que le franc suisse détermine la culture économique de ce pays? Certes non.

Mais la manière dont la banque centrale gère les flux monétaires, le rapport des Suisses à l'argent, voilà des manières plausibles de penser la façon dont l'argent intervient dans la culture économique suisse.

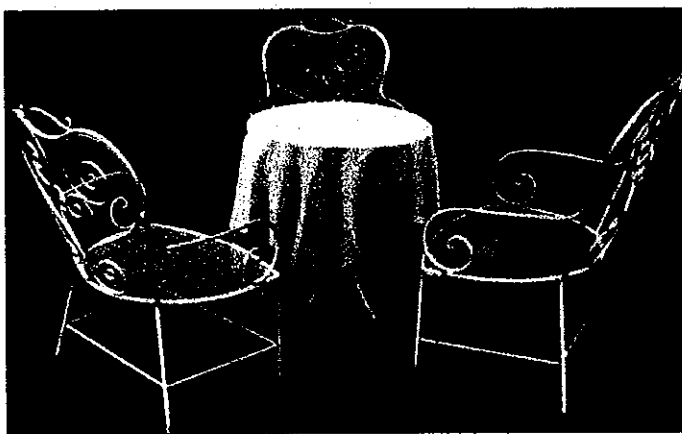
La même réflexion appliquée aux langues donnerait ceci: au delà de l'évidence, à savoir que l'italien est distinct de l'allemand comme la lire est distincte du mark, le rapport aux langues varie autant que varie le rapport des Italiens et des Allemands à leur monnaie.

Ceci amène à poser la question suivante: comment penser le rapport à la langue?

Le rapport à la langue fait l'objet d'une croyance

Le fleuve de discours sur l'esprit, la finesse, bref la culture de telle langue forme un premier corpus. Un linguiste serait certes en mal d'identifier dans la langue tout ce que ces discours lui attribuent. Chaque langue dispose d'un vocabulaire qui propose un découpage original du réel, mais ces différences ne sont pas si centrales qu'elles préviendraient la traduction d'une langue à l'autre. Certes, la syntaxe de chaque langue offre des possibilités propres, encore que des langues jugées par leurs locuteurs comme différentes peuvent être syntactiquement très proches. L'organisation des sons, bien sûr, varie — mais varie-t-elle autant que le plaisir que nous avons à entendre notre langue par rapport au plaisir ou déplaisir que nous avons à en écouter d'autres?

Si nous concevons les discours sur la langue comme ne parlant pas tant de la langue que du rapport que l'on veut



entretenir avec elle, alors nous commençons à voir une relation entre langue et culture, à savoir le rapport culturel envers la langue. Ce rapport est culturel au sens anthropologique du terme: il s'agit d'un rapport collectif, d'un rapport que l'on veut collectif.

Il est évident que le discours sur la langue de chaque région linguistique en Suisse varie selon les régions linguistiques. Ce discours est si connu qu'une conférence sur les rapports entre régions linguistiques n'est jamais suivie de questions mais de prises de position. Chacun est persuadé de savoir ce dont il a besoin sur le sujet. Chacun est persuadé aussi que ce savoir doit être proclamé. Nous touchons ici à l'aspect religieux des langues: leur savoir est collectif et la foi en elles ne peut être que partagée. Ce savoir porte les traits d'une croyance¹. Il n'y a de plaisir à la langue, de soin de la langue qui ne veuillent être partagés par tous, ou du moins par tous ceux auxquels on veut être identifiés.

Le rapport à la langue touche donc à l'identité collective, au rapport à la collectivité et au rapport entre collectivités. Si nous songeons que la langue est centrale dans le rapport que nous avons à nous-mêmes, à nos proches et à la société, nous commençons à apercevoir que

le rapport à la langue (et non la langue) est constitutif d'éléments centraux de notre être au monde et de notre être social.

Le rapport à la langue comme structure

Que nous apporte cette réflexion par rapport à la Suisse?

Il est évident que chaque région linguistique a fait historiquement des choix

collectifs différents dans l'aménagement de sa langue. Le Tessin cultive une certaine diglossie en soignant des oeuvres en patois, soin qui ne trouve plus guère de parallèle en Suisse romande. La Suisse allemande connaît un processus très particulier puisque la langue codifiée cède le pas à la langue vernaculaire, cette dernière devenant progressivement la langue publique.

Ce bref coup d'oeil montre que l'opposition entre langues, par exemple entre allemand et patois, n'est pas seulement fautive, elle n'est guère pertinente, d'autant qu'elle véhicule implicitement un certain rapport à la langue. Si nous voulons objectiver ce rapport, la distinction entre langue vernaculaire et langue codifiée nous permet de dire un trait central du rapport à la langue. Tandis que la langue vernaculaire évolue dans le cadre des échanges langagiers eux-mêmes, la langue codifiée a «besoin d'un maître»², d'un organisme reconnu qui en dicte la codification. Tel est le cas du français et de l'italien, tel n'est pas le cas du suisse allemand.

Historiquement, l'imposition d'une langue vulgaire codifiée sur, et souvent au détriment, des langues vernaculaires est contemporaine de l'intégration des espaces vernaculaires à un espace public

Le bilinguisme - une prérogative des minorités linguistiques?

De nombreux chercheurs en matière de bilinguisme, en pédagogie ou en linguistique, affirment que l'apprentissage en bas âge d'une deuxième langue représente un grand atout. Les désavantages de cette méthode et qu'on ne se lasse pas d'énumérer - une compétence moindre dans les deux langues ou la négligence de la langue primaire - n'ont pas pu être démontrés jusqu'ici, si ce n'est dans le cas où le statut de la langue primaire est nettement inférieur à celui de la langue secondaire et dans le cas où la langue secondaire est enseignée et étudiée avec le but, avoué ou non, d'une assimilation intégrale. Malgré les avantages incontestables que peut apporter la connaissance d'une deuxième langue, on peut constater qu'une écrasante majorité des bilingues d'une région ou d'un canton fait partie de la minorité linguistique de cette zone. La connaissance de la langue majoritaire représente évidemment un grand avantage pour la minorité linguistique, surtout dans la perspective des activités professionnelles. Il est de ce fait surprenant de constater qu'aussi dans la partie germanophone du canton de Fribourg, on ne cherche apparemment pas à atteindre de manière systématique le bilinguisme allemand-français, bien que cela puisse se faire sans danger réel pour la langue primaire qui est l'allemand. Le terme de «minorité linguistique» est relatif: l'allemand est minoritaire dans le canton de Fribourg, majoritaire en Suisse, situation inverse pour le français. Un bilinguisme français-allemand représenterait donc également un profit indéniable. Il est d'autant plus étonnant de constater non seulement que pratiquement rien ne se passe dans ce domaine, mais que même des tentatives d'introduire une école bilingue sont bloquées, principe de territorialité à l'appui. Principe d'ailleurs, quelque peu dépassé scientifiquement. En matière de langues, sans doute serait-il bon pour le canton de privilégier les intérêts de l'instruction publique plutôt que ceux de la politique des langues. Dans ces conditions, pourrai-je se réaliser peut-être le postulat scientifique qui affirme «que le bilinguisme n'est pas seulement une nécessité incontournable pour les minorités, mais qu'il deviendrait, si on le souhaite, une possibilité de formation bien meilleure pour la majorité».

Georges Darms

Séminaire de langue et culture romanes

et donc à la constitution des Etats modernes. La langue codifiée devient le médium par lequel les différentes régions d'une nation sont unies, un moyen légitime d'échange et de différenciation sociale. Le rapport à la langue devient ainsi un rapport politique non seulement parce qu'il est garanti et socialisé par l'Etat mais parce qu'il participe à la constitution de l'espace public en tant que mode d'existence de la société politique.

Le mépris dans lequel les francophones tiennent souvent les patois trouve ici son origine. L'imposition du français par les «hussards noirs» s'est faite en privant les langues vernaculaires de toute légitimité. Et dans une large mesure, c'est ainsi que les choses se sont passées en Suisse romande. Celle-ci partage le «fétichisme de la langue»³ sans toutefois participer au pouvoir qui l'administre. Il reste que la constitution de l'espace public en Suisse romande porte génériquement des traits semblables à ceux de la France, en particulier dans la distinction fondamentale entre espace public et espace privé. Cette similitude s'intègre à des composantes de l'espace public par ailleurs fort distinctes, en particulier la structure du pouvoir politique.

Rien de tel en Suisse allemande. Si l'espace public définit en creux l'espace privé, le rapport envers le suisse allemand dessine non une opposition binaire espace public-espace privé, mais une structuration moins tranchée en trois zones. La zone privée est incluse dans une zone de proximité d'origine communautaire, et cette dernière débouche sur

un espace public que ne régit l'allemand que dans les échanges écrits. La diminution de l'importance de l'écrit dans les échanges publics ainsi que la dissolution des liens communautaires traditionnels du fait de la mobilité et de la pénétration générale de l'économie formelle, font prédire que le statut des trois zones de l'espace public est instable et qu'une éventuelle structuration binaire se ferait sans recours à l'allemand.

Rapports aux langues et rapports à l'Etat

Ce début d'analyse de la structuration de l'espace public par le rapport aux langues laisse percevoir que ses effets ne se limitent pas au seul domaine des langues. L'espace public n'est pas seulement un espace réservé aux langues. Il est l'espace grâce auquel nous avons accès à l'ensemble des biens collectifs et dans lequel se situent l'ensemble des institutions formelles, en particulier le politique. Nous pouvons commencer à entrevoir que le rapport aux langues, parce qu'il détermine la structure de l'espace public, détermine le rapport au pouvoir politique, à la nature en tant qu'objet politique (l'écologie), aux concitoyens en tant qu'objets de régulations (le trafic motorisé, la consommation publique de drogues, etc.), aux concitoyens en tant qu'objets de droits (droits sociaux, droits politiques) et, bien sûr, le rapport aux autres langues et au bilinguisme. Cette analyse débouche ainsi sur de réelles différences culturelles et

permet éventuellement de les comprendre. Il peut même paraître surprenant qu'elles ne conduisent pas à davantage de problèmes de cohésion nationale.

Concevoir ces problèmes en termes de fédéralisme est une manière particulière de passer à côté de l'essentiel. Si les relations entre régions linguistiques étaient de type fédéraliste, chaque région connaîtrait un pouvoir politique distinct. Or cela n'est - heureusement - pas le cas. Les effets centrifuges des différentes cultures de l'espace public sont précisément freinés par le fédéralisme cantonal dans la mesure où ce dernier a traditionnellement fourni un lieu d'identification territorialement distinct des langues.

Le fédéralisme ne saurait être cependant le recours permanent, puisque même les Etats nationaux ne sont plus le lieu des pouvoirs réels les plus importants. Ici se dessine un carrefour. Si la vague libérale de dérégulation conduit à la dévalorisation du politique au simple rang de gestion de services, la question est résolue mais non les problèmes. Si l'Etat reste le lieu de la loi et d'un projet collectif, il reste ou devient une référence collective distincte des droits individuels et des identifications communautaires dont il est par ailleurs le garant.

Peut-être est-ce donc le moment de repenser à l'Etat. Les références symboliques à nos montagnes muettes ne peuvent plus fournir la cohésion nécessaire face aux forces centrifuges que représentent d'un côté l'individualisme malheureux des personnes et des entreprises et de l'autre la réponse que représentent la montée du populisme et des mouvements identitaires. L'affirmation du politique et du droit, plaçant la citoyenneté au dessus de la communauté, reste sans doute une alternative préférable au déchainement des violences que provoquerait la crise de l'espace public politique.

Jean Widmer

Institut de Journalisme et des Communications sociales

¹ M. de Certeau, *Une pratique de la différence: croire*, in «Faire croire», Ecole française de Rome, 1981, pp. 363-383.

² I. Illich, *Le travail fantôme*, Paris, 1981, p. 47.

³ P. Bourdieu, L. Boltanski, *Le fétichisme de la langue*, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1975/4, pp. 2-33.